

LE LANCEUR D'ALERTE DANS L'HABITAT SOCIAL

C0036



PUBLIC

Direction générale. Directeur juridique.
DRH. Secrétaire général.
Directeur d'audit interne
Directeur d'agence.



OBJECTIFS

- › identifier les exigences réglementaires
- › choisir son organisation dans le traitement de l'alerte.



PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Apports méthodologiques basés sur des exposés et la présentation d'exemples concrets.

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

Des conseils pratiques pour adapter son organisation.

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique a institué le statut protecteur du lanceur d'alerte. Toute entreprise de plus de 50 salariés doit avoir mis en place sa procédure interne de traitement des alertes.

Au-delà de la contrainte juridique, il s'agit d'une véritable opportunité pour améliorer la prévention du risque pénal dans l'entreprise.

CONTENU

Le lanceur d'alerte

- › qui peut être lanceur d'alerte ?
- › le désintéressement du lanceur d'alerte
- › le signalement de bonne foi

La procédure de signalement

- › triple objet du signalement
- › secrets exclus de l'alerte
- › procédure de signalement graduée
- › confidentialité
- › internalisation ou externalisation du traitement de l'alerte

La protection du lanceur d'alerte

- › interdiction des représailles
- › inversion de la charge de la preuve
- › réintégration du lanceur d'alerte
- › irresponsabilité pénale spéciale au profit du lanceur d'alerte
- › incrimination des représailles

L'évolution de la protection du lanceur d'alerte

- › la suppression de la hiérarchie des canaux de signalement
- › l'élargissement de la définition du lanceur d'alerte
- › la protection des facilitateurs
- › les modalités d'établissement des procédures internes.

ANIMATION

Ludovic RENZI, Formateur spécialisé en conformité et lutte anticorruption.

DATES CLASSE VIRTUELLE

11 avril 2024
10 octobre 2024

PRIX NET : 815 EUROS - 7 h de formation

Ce prix comprend l'accès à la plateforme de diffusion.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Victoria ESTEBAN - 06 60 98 97 91. victoria.esteban@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr